

## DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 06/09/16  
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 30/09/16  
Affichage le : 26/10/16  
Transmission préfecture le : 26/10/16  
AR Préfecture :  
N° : 078-227806460-20161014-lmc194536A-DE-1-1  
Du : 26/10/16  
Délibération exécutoire le : 26/10/16

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 14 octobre 2016

**POLITIQUE A03 MOBILITÉ DURABLE  
FINANCEMENT DES TRAVAUX PRÉPARATOIRES DE  
L'OPÉRATION TANGENTIELLE OUEST PHASE 1  
(SAINT CYR-L'ECOLE RER - SAINT-GERMAIN-EN-LAYE RER)**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Schéma des Déplacements des Yvelines approuvé le 18 décembre 2015 ;

Vu le Contrat de Plan Etat / Région Ile-de-France (CPER) 2015-2020, adopté le 18 juin 2015 par l'Assemblée régionale ;

Vu la décision du Conseil régional d'Ile-de-France du 9 juillet 2015 attribuant une subvention au titre des études de la Tangentielle Ouest, phase 1 et phase 2 ;

Vu la délibération du Conseil régional n° CP 16-325 du 12 juillet 2016 relative à l'attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale de « transport », « opérations du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 », « Liaisons ferroviaires –Tangentielle Ouest » ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Sa Commission des Travaux, des Infrastructures et des Grands Projets Innovants entendue ;

Sa Commission des Finances, des Affaires européennes et générales consultée ;

Considérant l'intérêt que représente le projet de Tangentielle Ouest pour le territoire yvelinois, tant pour accompagner son développement économique que résidentiel,

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE les termes de la convention de financement des travaux préparatoires pour la réalisation de l'opération Tangentielle Ouest (TGO) – Phase 1 – Saint-Cyr-l'Ecole RER – Saint-Germain-en-Laye RER.

DECIDE de participer à hauteur de 5 816 790 € HT (conditions économiques 01/2011) soit 6 001 262 € HT (euros courants) au financement des travaux préparatoires de réalisation du projet de la phase 1 de la Tangentielle Ouest entre St-Cyr-l'Ecole et St-Germain-en-Laye dans le cadre du Contrat de Plan Etat / Région, selon l'échéancier figurant dans la convention, soit 30% d'un coût global de 20 004 208 € HT courants (les autres financeurs étant l'Etat -21% - et la Région Ile-de-France - 49%).

AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer la Convention de financement des travaux préparatoires de la phase 1 de la Tangentielle Ouest, annexée à la présente délibération et toutes autres pièces afférentes.

DIT que ces subventions seront imputées sur le chapitre 204, articles 204161, 204151 et 204162 du budget départemental.

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*

## CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 14 octobre 2016

### FINANCEMENT DES TRAVAUX PRÉPARATOIRES DE L'OPÉRATION TANGENTIELLE OUEST PHASE 1 (SAINT CYR-L'ECOLE RER - SAINT-GERMAIN-EN-LAYE RER)

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Laurent Brosse

Votent POUR (40) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Jean-Michel Fourgous, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (2) : Marie-Célie Guillaume, Yves Vandewalle.

Procurations (5) : Marie-Hélène Aubert à Olivier Lebrun, Philippe Benassaya à Sonia Brau, Christine Boutin à Georges Bénizé, Joséphine Kollmannsberger à Bertrand Coquard, Guy Muller à Cécile Dumoulin.